ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Direction des affaires juridiques et législatives
et de la procédure parlementaire

Le 13 novembre 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Député de Westmount–Saint-Louis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Projet de loi d'intérêt privé nº 233 – Loi concernant un immeuble situé sur le boulevard Décarie à Montréal

Parrain : David Birnbaum, député de D'Arcy-McGee

Monsieur le Président,

Conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, vous trouverez sous pli l'original de mon rapport pour le projet de loi d'intérêt privé, dont le titre est énoncé dans l'objet, comme prévu à l'article 38.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur de la législation,

Siegfried Peters

p. j. Rapport

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 3.55
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 418 528-0020
Télécopieur : 418 528-0993

Rapport selon l'article 38 des Règles de fonctionnement
concernant les projets de loi d'intérêt privé

Au Président de l'Assemblée nationale,

Le projet de loi d'intérêt privé nº 233, Loi concernant un immeuble situé sur le boulevard Décarie à Montréal, a été déposé auprès du directeur de la législation le 29 juin 2017, soit à une date qui lui permet d'être adopté par l'Assemblée nationale pendant la période de travaux en cours, en vertu de l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

L'avis publié à la *Gazette officielle du Québec,* en vertu de l'article 36 de ces règles, ainsi que ceux publiés dans un journal, en vertu de l'article 37 de ces mêmes règles, ont été produits et sont conformes à ces articles.

En conséquence, ce projet de loi peut être présenté à l'Assemblée nationale et être adopté pendant la période de travaux en cours.

Le directeur de la législation,

Siegfried Peters

Québec, le 13 novembre 2017

n°233-2017

ANNEXE AU RAPPORT

Le projet de loi a été déposé auprès du directeur de la législation le 29 juin 2017.

L'avis a été publié :

1- à la *Gazette officielle du Québec* à la date suivante : 26 août 2017;

2- dans le journal *Le Devoir* aux dates suivantes : 25 juillet, 1er, 8 et 15 août 2017

Les copies des avis publiés dans le journal ont été produites auprès du directeur de la législation.